

Patricia Adam

Députée du Finistère

La lettre

Présidente de la Commission
de la défense nationale et des forces armées

Actualité Nationale

Effort de défense et équilibre budgétaire : deux objectifs complémentaires

Le Président de la République lors de son élection a indiqué que sa politique serait fondée sur la recherche de l'équilibre des comptes publics.

Comme élue et comme citoyenne, j'adhère à cette orientation politique car elle concourt au rétablissement de la France. Un pays trop endetté est un pays en voie d'affaiblissement stratégique. La diminution du déficit budgétaire permettra à l'Etat de recouvrer les marges de manœuvre perdues sous la précédente législature, faute de sérieux dans la gestion des finances publiques.

Je souhaite néanmoins rappeler que ce n'est pas au ministère de la défense d'assumer, seul, les efforts demandés. En matière de défense, le pourcentage du produit intérieur brut baisse de façon continue depuis 1962. A l'époque, le budget de la défense représentait environ 4,5 % du PIB. Au début des années 70, la défense pesait 3 % du PIB. Il y a vingt ans, nous étions aux alentours de 2,5 %. Aujourd'hui, nous sommes aux alentours de 1,5 %. Lorsque l'on passe de 3 % à 2 % du PIB, on change de standing. Lorsque l'on arrive en-dessous de 1,5 %, chaque dixième de point ôté met en question l'existence même de l'outil de défense.

Il convient dès lors de satisfaire deux impératifs stratégiques complémentaires : l'un est crucial, c'est la réduction de nos déficits publics ; l'autre est vital, c'est la préservation de la capacité de notre pays à se défendre.

Je fais toute confiance au Président de la République. Conscient de sa responsabilité historique, il prendra les décisions qui s'imposent.

Projet de loi sur la sécurisation de l'emploi : une philosophie nouvelle du dialogue social

Le projet de loi relatif à la sécurisation de l'emploi a été présenté le 13 mars dernier en Conseil des ministres. Beaucoup a déjà été dit au sujet de l'accord national interprofessionnel, les caricatures l'emportant bien souvent sur le fond. Cela mérite quelques rappels...

Il n'est pas exact d'affirmer que ce projet de loi dont le Parlement va être prochainement saisi constitue un accord minoritaire ou illégal. Signé par l'ensemble des organisations d'employeurs et trois des cinq confédérations syndicales, c'est au contraire un accord majoritaire au sens de la loi en vigueur.

Par ailleurs, je m'oppose contre l'idée selon laquelle ce projet de loi serait le triomphe de la flexibilité. L'enjeu central est de donner aux entreprises en difficulté la souplesse nécessaire pour s'adapter aux aléas économiques tout en sécurisant l'emploi et les droits des salariés. Le texte va permettre de maintenir les salariés dans l'entreprise plutôt que de les contraindre au chômage comme c'est le cas actuellement. C'est l'objectif des nouveaux dispositifs de préservation de l'emploi (activité partielle, accord de maintien dans l'emploi, mobilité interne et externe...).

Le Parlement sera saisi et nul ne conteste son droit d'amendement. Mais il faut être cohérent politiquement. Nous avons été élus sur l'engagement d'associer les partenaires sociaux au redressement du pays. Nous avons voulu réformer le pays en dépassant ses conflits et ses blocages afin de réaliser un grand compromis pour faire reculer le chômage et la précarité.

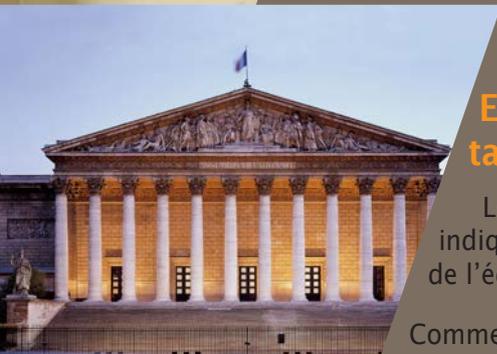
Mars

2013
LETTRE

.3.

2^{ème} CIRCONSCRIPTION DU FINISTÈRE

BREST (Centre, Saint-Marc, Kérichen, Lambézellec, L'Hermitage, La Cavale blanche), BOHARS, GUILERS, GOUESNOU



Actualité Locale

La décentralisation, facteur de démocratie locale...

La décentralisation est une question délicate dans notre pays qui est à forte tradition étatique. C'est un chantier extrêmement lourd auquel s'attaque Marylise Lebranchu par l'entremise de cet acte III de la décentralisation. Elle est confrontée à des conservatismes tenaces et doit faire face à la complexité d'un enjeu hautement passionnel.

Notre pays est confronté à une crise économique et sociale sans précédent depuis l'après-guerre. Pour y répondre efficacement la France a aujourd'hui besoin de ses territoires, de leur énergie créatrice. La Bretagne attend beaucoup de la prochaine étape de la décentralisation et espère que l'audace sera au rendez-vous.

Décentraliser, c'est se donner les moyens de mieux agir dans un contexte de crise, de construire une stratégie de développement économique.

Il faut donner aux collectivités locales les moyens d'être toujours plus efficaces et à meilleur coût. Il faut instaurer des règles de bonne gouvernance entre collectivités territoriales mais aussi entre les collectivités et l'Etat.

Le projet de loi sera présenté en avril prochain au Conseil des ministres, avant l'ouverture du débat parlementaire qui sera décisif. Je m'engage avec les parlementaires finistériens pour aboutir à un cadre législatif conforme à nos attentes et aux exigences de nos territoires et de nos concitoyens.

À cet égard, je défendrai par exemple la position du Maire de Brest, François Cuillandre, qui a bien voulu rappeler, en prévision de ce débat, que ce sont les fonctions métropolitaines et non les seuils de population qui font les métropoles.

Ce nouvel acte de décentralisation doit donner aux collectivités les moyens d'agir pour améliorer le quotidien de tous.

Sur Internet

<http://www.patricia-adam.fr>

Permanence en circonscription

43D rue Branda - BP 21041

29210 Brest cedex 1

Tél : 02 98 33 21 80

Fax : 02 98 33 21 83

patricia.adam-deputee@wanadoo.fr

Accueil et coordination à l'Assemblée Nationale

126, rue de l'Université

75355 Paris cedex 07SP

Tél : 02 98 33 21 80 · Fax : 02 98 33 21 83

padam@assemblee-nationale.fr

Projections

Enseignement supérieur et recherche : projet de loi en discussion prochainement

Présenté le 20 mars dernier en Conseil des ministres, le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche devrait être débattu au parlement dans le courant du mois de mai. Nouveauté dans la forme, qui témoigne là encore d'un changement de méthode de travail, le présent texte résulte du dialogue social conduit dans le cadre des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sur le fond, il s'articule autour de 4 axes: la réussite des étudiants avec l'objectif central de parvenir à 50 % de diplômés du supérieur (niveau licence), une nouvelle stratégie nationale de la recherche, le décloisonnement entre les disciplines, les cursus, les établissements et les sites, et enfin l'ouverture de l'université sur son environnement.

Réformes constitutionnelles: quatre projets de loi en perspective...

A l'occasion du Conseil des ministres du 13 mars dernier, le Premier ministre a présenté quatre projets de loi tendant à réformer la Constitution. Ces projets portent sur la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, la démocratie sociale, la responsabilité juridictionnelle du Président de la République et des membres du Gouvernement, ainsi que sur les incompatibilités applicables à l'exercice de fonctions gouvernementales et la composition du Conseil constitutionnel. Avec ces textes, le gouvernement entend rénover en profondeur notre vie publique pour un «renouveau démocratique» et une République exemplaire.